

Ministère des affaires culturelles
Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes



Cahier des Charges

OBJET

**TRAVAUX DE RESTAURATION ET DE PEINTURE
DES ELEMENTS EN BOIS DU PALAIS ENNEJMA
EZZAHRA**

CONSULTATION N° 7/2018

Sommaire

CAHIER DES CONDITIONS DE PARTICIPATION A LA CONSULTATION.....	3
ARTICLE 1: CONDITIONS GÉNÉRALES	3
<i>SITUATION:</i>	3
<i>PRÉSENTATION SOMMAIRE DU PROJET :</i>	3
<i>CONDITIONS DE PARTICIPATION</i>	3
ARTICLE 2 : RESPECT DES CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
ARTICLE 3 : COMPOSITION DU DOSSIER DE LA CONSULTATION.....	4
CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES.....	5
ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION.....	5
ARTICLE 2. CONDITIONS DE PRESENTATION DE L'OFFRE	5
ARTICLE 3. DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	5
ARTICLE 4. DOCUMENTS DE L'OFFRE TECHNIQUE	6
ARTICLE 5. DOCUMENTS DE L'OFFRE FINANCIERE	6
ARTICLE 6. VALIDITE DE L'OFFRE	6
ARTICLE 7. ÉCLAIRCISSEMENTS APPORTES AU DOSSIER DE CONSULTATION :	6
ARTICLE 8. METHODOLOGIE DE DEPOUILLEMENT	7
ARTICLE 9. ATTRIBUTION DU MARCHE.....	7
ARTICLE 10 : MODALITE DE PAIEMENT :	7
ARTICLE 11 : DELAIS D'EXECUTION :	7
ARTICLE 12 : VARIATION DANS LA MASSE DES TRAVAUX :	8
ARTICLE 13 : PENALITE DE RETARD :	8
ARTICLE 14. CAUTIONNEMENT DEFINITIF.....	8
ARTICLE 15. ENREGISTREMENT	8
CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES	9
ARTICLE 1 : TRAVAUX DE RESTAURATION ET DE PEINTURE DES OUVERTURES EN BOIS INTERIEURES.	9
ARTICLE 2 : COMMENCEMENT DES TRAVAUX :.....	9
ARTICLE 3 : CONNAISSANCE DES LIEUX :	9
ARTICLE 4 : LES ETAPES D'EXECUTION DES TRAVAUX :	10
ARTICLE 5 : PROCEDES DE TRAITEMENT DES ELEMENTS EN BOIS :	10
ANNEXE N° 1- FICHE SOUMISSIONNAIRE	14
ANNEXE N° 2- MODELE DE LETTRE DE SOUMISSION.....	15
ANNEXE N° 3- DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON INFLUENCE	16
ANNEXE N° 4- DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON FAILLITE	17
ANNEXES N°5-CONSULTATION N°7/2018	18

CAHIER DES CONDITIONS DE PARTICIPATION A LA CONSULTATION

Je soussigné

(Nom, Prénom et Fonction)

Représentant la Société

.....
.....
.....
(Nom, Adresse complète et N° de téléphone)

déclare avoir pris connaissance et accepté les clauses suivantes :

ARTICLE 1: CONDITIONS GÉNÉRALES

La présente consultation, lancée par le **Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes (CMAM)**, concerne la réalisation des **travaux de Restauration, de traitement contre les termites et insectes xylophage, et de peinture des éléments en bois du palais Ennejma Ezzahra**, avec des prix unitaires fermes et non révisables .

SITUATION:

Le palais Ennejma Ezzahra situé à **Sidi BouSaïd** sis au 08 rue de 02 Mars 1934, est un monument historique classé, il s'agit de restaurer les deux portes extérieures du palais et les différentes composantes en bois à l'intérieur du bâtiment à savoir les portes les abattants intérieurs des fenêtres, les garde-corps,...

PRÉSENTATION SOMMAIRE DU PROJET :

Les différentes composantes concernées par les travaux de restauration , de traitement et de peinture sont définis dans un tableau joint à ce cahier des charges, il s'agit de :

1/ Etablir des fiches diagnostics relatives à chaque élément, définissant les éventuelles pathologies et problèmes dont souffre la pièce et la solution que l'entreprise compte utiliser pour sa remise en état, les produits à utiliser et les étapes d'application. La solution proposée doit être validée par la conservatrice du musée avant d'entamer le procédé de restauration et de traitement

2/La Restauration des deux portes extérieures : Remplacement des pièces altérées, traitement et peinture à l'identique.

3/Traitement des éléments intérieures en bois : il y aura lieu de traiter les trous d'envol d'insecte, de restaurer les éventuelles altérations par remplacement partiel convenu au préalable, ou par une pate à bois, décapage si nécessaire, et ensuite peinture avec la même teinte d'origine.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ne peuvent participer au présent Appel d'Offres que :

Les entreprises ou groupement d'entreprises Tunisiennes spécialisées dans l'activité et agréés par le **Ministère de l'Équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire**. L'entreprise doit avoir impérativement une expérience dans la restauration du bois en général et particulièrement dans des bâtiments anciens. seront prioritaires les entreprises ayant recours à des techniciens issus des écoles des arts et métiers du patrimoine.

Consultation n°7/2018
CMAM

ARTICLE 2 : RESPECT DES CONDITIONS DE LA CONSULTATION

a) Toute offre qui ne respecte pas les présentes conditions ou qui contient des réserves non levées par le soumissionnaire sera déclarée nulle et non avenue.

b) Les offres seront envoyées sous plis recommandés ou par rapide poste ou remises directement contre reçu au bureau d'ordre du **Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes (CMAM) dans les horaires de travail de 8.00h à 15.00h** de façon à parvenir au lieu et avant l'heure et la date limite indiquée dans l'avis d'appel d'offres. Toute offre parvenue en dehors du délai fixé dans l'avis de consultation, sera rejetée, le cachet du bureau d'ordre faisant foi.

c) Après remise de son offre, un soumissionnaire ne pourra la retirer ou lui apporter quelque modification que ce soit. Cette condition est valable à la fois avant et après l'expiration du délai de remise des offres.

ARTICLE 3 : COMPOSITION DU DOSSIER DE LA CONSULTATION

Le dossier de la consultation est composé des documents suivants :

- 1) La Soumission
- 2) Le Cahier des Conditions de participation à la consultation (C.C.A.O.)
- 3) Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)
- 4) Les Cahiers des clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)
- 5) Le tableau Bordereaux des prix
- 6) Tableau détaillé des éléments en bois sujet de la consultation.
- 7) Plans de repérage

Lu et Approuvé

Fait à le

SIGNATURE ET CACHET DU SOUMISSIONNAIRE

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES

Je soussigné
.....
(Nom, Prénom et Fonction)

Représentant la Société
.....
.....
(Nom, Adresse complète et N° de téléphone)

déclare avoir pris connaissance et accepté les clauses suivantes :

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION

Le Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes, domicilié, sis au 8, rue du 2 Mars 1934, Sidi Bou Said. Tunis (ci-après le CMAM) se propose de lancer une consultation qui a pour objet l'exécution de travaux de restauration, de traitement et de peinture de tous les éléments en bois du palais Ennejma Ezzahra (portes, fenêtres, placards, tête de lits,...).

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les prestations relatives à l'exécution des travaux cités ci-dessus.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE PRESENTATION DE L'OFFRE

Avant remise de leur offre, les soumissionnaires devront obligatoirement visiter les lieux, le registre disponible au musée sera signé par le représentant de l'entreprise avec présentation d'une pièce justificative.

Les offres doivent parvenir par voie postale (recommandé ou par rapide poste) ou déposées directement au bureau d'ordre du CMAM sous pli fermé, au plus tard **le 10 Janvier 2019 à 10h.00**, le cachet du bureau d'ordre faisant foi, à l'adresse suivante:

**Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes
Ennejma Ezzahra - Palais du Baron d'Erlanger - 8, Rue du 2 mars 1934 - 2026
Sidi Bou Saïd - Tunisie**

L'offre est constituée de :

- Documents administratifs
- Offre technique,
- Offre financière.

L'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans deux enveloppes séparées. Ces deux enveloppes seront placées dans une troisième enveloppe extérieure qui comporte les documents administratifs.

ARTICLE 3. DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

- 1) Extrait du registre du commerce.
- 2) Une attestation d'affiliation à la C.N.S.S.
- 3) Une attestation de situation fiscale en cours de validité à la date d'ouverture des plis.
- 4) Une déclaration sur l'honneur justifiant que le soumissionnaire n'est pas en état de faillite ou en règlement judiciaire.
- 5) Déclaration sur l'honneur de non influence

Consultation n°7/2018
CMAM

- 6) Le cahier des clauses administratives et technique particulières signé, paraphé sur toutes les pages et portant cachet du soumissionnaire sur la dernière page.
- 7) Fiche de renseignements généraux sur le soumissionnaire.
- 8) L'acte de groupement en cas de la participation sous forme de groupement solidaire.

ARTICLE 4. DOCUMENTS DE L'OFFRE TECHNIQUE

L'offre technique comporte ce qui suit :

- 1) Tableau du personnel à affecter sur le projet avec pièces justificatives et cv.
- 2) Liste des références du soumissionnaire durant les cinq dernières années avec les pièces justificatives.

ARTICLE 5. DOCUMENTS DE L'OFFRE FINANCIERE

L'offre financière comporte les documents suivants :

- 1) La soumission selon le modèle joint au cahier des charges dûment signée et portant le cachet du soumissionnaire habilité.
- 2) Le bordereau des prix établi selon le modèle joint au cahier des charges dûment signée et portant le cachet du soumissionnaire.
- 3) Une caution bancaire provisoire de huit cent dinars (800 dinars) tunisiens au nom du Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes.

ARTICLE 6. VALIDITE DE L'OFFRE

La validité de l'offre est de 90 jours à partir du jour suivant la date limite de réception des offres.

ARTICLE 7. ÉCLAIRCISSEMENTS APPORTES AU DOSSIER DE CONSULTATION :

Les candidats qui désirent avoir des éclaircissements sur la consultation courante devront contacter le Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes par écrit, par fax au 71746490 ou par voie postale au :

Palais du Baron d'Erlanger - 8, Rue du 2 mars 1934 - 2026
- Sidi Bou Saïd - Tunisie

En précisant comme objet du courrier : consultation n°07/2018 et ce dans un délai maximum de 5 jours avant la date limite de la remise des offres. **ARTICLE 8. PRIX**

Les prix indiqués par le soumissionnaire sur les documents financiers (la lettre de soumission et les bordereaux de prix), seront conformes aux stipulations ci-après :

- Les prix sont fermes et non révisables pendant toute la durée d'exécution du marché.
- Les prix doivent être présentés comme suit :
 - Les prix unitaires hors taxes,
 - Les taxes appliquées,
 - Le montant total de l'offre hors taxes,
 - Le montant total de l'offre en toutes taxes comprises.

Consultation n°7/2018
CMAM

ARTICLE 8. METHODOLOGIE DE DEPOUILLEMENT

Le dépouillement des offres sera réalisé par une commission de dépouillement désignée à cet effet en séance ouverte aux soumissionnaires (représentant légal) désireux d'assister **le 10 Janvier 2019 à partir de 11h.30**. Ils seront tenu de ne pas intervenir dans les travaux de la commission.

Le dépouillement se fait selon la méthode décrite ci-après :

Etape 1 : Etude préliminaire des offres

Conformément aux stipulations du Cahier des Clauses Administratives Particulières, les offres seront vérifiées une à une afin de s'assurer que les soumissionnaires ont présenté tous les documents, pièces, formulaires, certificats et déclarations exigés, ainsi que l'ensemble des éléments permettant d'évaluer les offres.

Seront écartées les offres qui présentent les lacunes ou manquement suivants :

- Modification ou ajout d'ordre technique ou financière apporté à l'offre après la date limite de réception des offres.
- La non couverture de l'ensemble des items demandés,
- La non-fourniture de pièces administratives ou toute autre pièce exigée par le cahier des charges ou tout document demandé par l'Acheteur public en complément d'information pour justifier l'offre,
- Non levée des réserves aux clauses du cahier des charges par le soumissionnaire dans le délai fixé par l'Acheteur public éventuellement,
- La non présentation d'une offre de service complète,
- La non présentation de la caution provisoire au nom du CMAM.

Etape 2 : Etude de la conformité technique des offres

L'étude de la conformité des offres sera réalisée sur la base des critères minimums exigés dans le Cahier des Clauses Techniques sur la base des formulaires de conformité technique et des éléments justificatifs et la documentation prouvant la conformité des offres.

Les offres qui ne respectent pas les caractéristiques minimales demandées totalement ou partiellement seront éliminées systématiquement.

ARTICLE 9. ATTRIBUTION DU MARCHE

Après l'application de l'article 9, le soumissionnaire retenu sera celui qui présente l'offre la moins disante.

ARTICLE 10 : MODALITE DE PAIEMENT :

Le paiement sera effectué en deux tranches (sur présentation d'un attachement et bordereau provisoire) après la réception provisoire et sans réserve des travaux, constatée par un procès verbal contradictoirement signé par les parties contractantes, sur la base du métré des travaux effectivement réalisés.

ARTICLE 11 : DELAIS D'EXECUTION :

Les délais d'exécution sont fixés à (270j) deux cents quarante jours calendaires y compris les dimanches et jours fériés. Les délais indiqués ci-dessus entrent en vigueur à partir du lendemain de la réception du bon de commande.

Consultation n°7/2018
CMAM

ARTICLE 12 : VARIATION DANS LA MASSE DES TRAVAUX :

En cas de diminution ou d'augmentation dans la masse des travaux, l'entrepreneur ne peut opposer aucune réclamation tant que la diminution ou l'augmentation dans la masse des travaux évaluée aux prix initiaux n'excède pas les (20%) du montant initial des travaux.

ARTICLE 13 : PENALITE DE RETARD :

En cas de dépassement des délais d'exécution convenus à l'article précédent, une pénalité de 50 dinars sera appliquée par jour de retard. Cette pénalité est plafonnée à 10% du montant de la convention. En cas de dépassement ce plafond, le maître de l'ouvrage se réserve le droit de résilier cette dernière, sans que l'entrepreneur ne puisse prétendre à aucune indemnité.

ARTICLE 14. CAUTIONNEMENT DEFINITIF

Le titulaire du marché sera tenu de déposer, dans les vingt (20) jours qui suivent la notification du marché, un cautionnement définitif fixé à 3% du montant du marché.

Ce cautionnement ou son reliquat est restitué au titulaire du marché ou la caution qui le remplace devient caduque, à condition que le titulaire du marché se soit acquitté de toutes ses obligations lors de la réception définitive.

ARTICLE 15. ENREGISTREMENT

Les frais d'enregistrement sont à la charge exclusive du titulaire du marché.

Lu et Approuvé

Fait à le

SIGNATURE ET CACHET DU SOUMISSIONNAIRE

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES

Je soussigné
.....
(Nom, Prénom et Fonction)

Représentant la Société
.....
.....
(Nom, Adresse complète et N° de téléphone)

déclare avoir pris connaissance et accepté les clauses suivantes :

A/ CLAUSES TECHNIQUES

***ARTICLE 1 : TRAVAUX DE RESTAURATION ET DE PEINTURE DES
OUVERTURES EN BOIS INTERIEURES.***

Les ouvrages doivent comprendre toutes les installations et fournitures nécessaires pour la réalisation des travaux restauration et de peinture des éléments en bois intérieures et extérieures du Palais Ennejma Ezzahra, compris les portes, les fenêtres et les placards intérieurs, en bois... Le soumissionnaire s'engage à respecter l'éthique du lieu, et toutes les précautions nécessaires dans le transferts des éléments en bois et leur traitement.

ARTICLE 2 : COMMENCEMENT DES TRAVAUX :

L'entrepreneur s'engage à commencer les travaux dès la réception du bon de commande.

ARTICLE 3 : CONNAISSANCE DES LIEUX :

Par le fait même du dépôt de son offre, l'entrepreneur reconnaît s'être assuré en ce qui concerne les travaux dont il est chargé :

- Des conditions locales et particulières et des conditions de fourniture et de stockage des matériaux.
- Des moyens de communication, de transport, des possibilités de fourniture (eau, électricité et carburant).
- Des conditions générales d'exécution des travaux en particulier de l'équipement nécessaire à ceux –ci.
- De toutes circonstances susceptibles d'avoir une influence sur les conditions d'exécution des travaux et leur prix.

Toute carence de l'entrepreneur dans l'obtention de renseignements précités ne pourra que demeurer à sa charge.

ARTICLE 4 : LES ETAPES D'EXECUTION DES TRAVAUX :

Le palais Ennejma Ezzahra est un monument historique classé, tous les travaux à exécuter doivent respecter l'état initial de l'élément et respecter les matériaux et techniques originels. Tout le travail sera précédé par **un rapport diagnostic** général, aussi d'un rapport illustrant les interventions et étapes d'exécution ainsi que le référencement exact des produits à utiliser.

Les différentes composantes concernées par les travaux de restauration , de traitement et de peinture sont définis dans un tableau joint à ce cahier des charges, avec un plan de situation des différents éléments. Les prestations demandées sont les suivantes:

1/ Etablir des fiches diagnostics relatives à chaque élément, définissant les éventuelles pathologies et problèmes dont souffre la pièce et la solution que l'entreprise compte utiliser pour sa remise en état, les produits à utiliser et les étapes d'application. La solution proposée doit être validée par la conservatrice du musée avant d'entamer le procédé de restauration et de traitement.

2/La Restauration des deux portes extérieures : Remplacement des pièces en bois altérées, traitement et peinture à l'identique.

3/Traitement des éléments intérieures en bois : il y aura lieu de traiter les trous d'envol d'insecte, de restaurer les éventuelles altérations par remplacement partiel convenu au préalable, ou par une pate à bois, décapage si nécessaire, et ensuite peinture avec la même teinte d'origine.

ARTICLE 5 : PROCEDES DE TRAITEMENT DES ELEMENTS EN BOIS :

Rénover une porte en bois nécessite avant tout une bonne méthode et une grande préparation. Avant de prendre la moindre mesure, Il faut que le procédé adopté soit bien expliqué dans les fiches diagnostic préalablement préparé .

Voici les différentes étapes indispensables pour la rénovation (toute action supplémentaire sera annoté dans la fiche diagnostic de chaque élément):

- 1. Enlever l'élément en bois :** Il faut commencer par démonter l'élément. Dans le cas d'une porte d'entrée ou d'une porte extérieure, prévoir une bâche pour limiter les courants d'air durant la rénovation de la porte.
- 2. Poser la porte sur des tréteaux :** une porte en bois se rénove à plat. L'idéal est de la poser sur des tréteaux pour ne pas l'abimer. protéger le sol de l'endroit du travail à l'aide d'une bâche. Travaillez uniquement dans un endroit aéré.

Consultation n°7/2018

CMAM

3. **Démonter les parties métalliques :** la rénovation passe par la rénovation des morceaux métalliques. La première étape sera de démonter la serrure ou les gonds à l'aide de votre visseuse électrique. Utilisez alors un décapant pour les nettoyer, puis appliquez une couche de peinture antirouille et laissez sécher. Dans le cas d'une rénovation de porte intérieure (non exposée à l'humidité), contentez-vous simplement de démonter les parties métalliques et de les mettre à part, le temps de traiter le bois.
4. **Nettoyer la porte :** la première partie de la rénovation d'une porte en bois est son nettoyage. Pour une porte d'entrée en bois, on pourra gratter à la brosse métallique, puis appliquer une couche de décapant chimique (on rincera ensuite plusieurs fois). On grattera les moulures à l'aide d'un grattoir à lame triangulaire. Pour une porte intérieure, on pourra se contenter d'un nettoyage simple.
5. **Appliquer du fongicide (porte extérieure) ou/et du xylophène (injection dans les trous d'envol d'insecte):** application d'un fongicide pour bois, qui permet de chasser les champignons et les insectes ou/et injection de xylophène dans les trous d'envol d'insecte.
6. **Réparer les imperfections :** si l'élément en bois souffre de trous, de cassures ou de défauts, il faut les réparer. On utilisera pour cela du mastic à bois sur tous les trous, de manière à obtenir une surface plane (ou éventuellement des morceaux du même type de bois pour combler les cassures. Les trous d'envol d'insecte seront rebouchés et la surface bien nettoyée.
7. **Poncer la porte :** une fois les imperfections réparées, il faut poncer la surface de la porte à l'aide d'un papier à grain moyen. Bien à poncer toutes les parties de la porte, y compris les coins.
8. **Appliquer la sous-couche :** idéalement, l'application d'une sous-couche pour bois permet une meilleure adhérence de la peinture. Pour rénover une porte en bois extérieure, on utilisera de préférence une sous-couche fongicide et antiparasite. Pour la rénovation de portes intérieures, la sous-couche est optionnelle. Si vous souhaitez rénover une porte vitrée, pensez bien à protéger la ou les vitres à l'aide de rubans de marquage.
9. **Appliquer la peinture :** une fois la sous-couche sèche, il faut appliquer directement la peinture au pinceau. On recommandera d'appliquer la peinture en deux couches, après avoir bien respecté le temps de séchage entre chaque couche en respectant la couleur d'origine.

Consultation n°7/2018
CMAM

10. **Remonter la porte** : une fois l'élément en bois sec, vérifiez que le résultat. S'il n'y a pas besoin d'une nouvelle couche de peinture, remonter la serrure et les parties métalliques, puis à remonter la porte. En cas de porte vitrée, ôtez délicatement le ruban de masquage avant que la peinture ne soit totalement sèche, et nettoyez les vitres une fois la porte remontée.

**Consultation n°7/2018
CMAM**

B/ BORDEREAUX DES PRIX

N °	Désignation des ouvrages	U	Qté	p. Unitaire TTC	p. Total TTC
A	Les prix du présent chapitre comprendront la totalité du rapport Diagnostic relatif aux éléments identifié dans le tableau ci-joint, préalable aux travaux :				
	Rapport diagnostic comprenant 142 fiches diagnostic avec proposition d'intervention		142		
B	<p>Les prix du présent chapitre comprendront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le démontage des éléments en bois - L'application d'un fongicide et/ou l'injection du xylophène dans les trous d'envols d'insecte - La préparation des supports, décapage et nettoyage préalables de toutes les surfaces. - Accès à l'œuvre à toutes hauteurs et toutes profondeurs. - La confection et la mise en œuvre de toutes les couches - Le nettoyage des lieux après les travaux. <p>Il est à noter que les quantités qui seront décomptées à l'entreprise seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les menuiseries des portes, avec ou sans imposte ; y compris vantaux, cadres chambranles, épaisseurs des bois, (deux faces comprise). 				
B 1 - Extérieur					
1	ENTREES		2		
Rez-de-chaussée					
2	SKIFA/ENTREE		7		
3	SALON D'HONNEUR (petit patio)		2		
4	SALON DE MUSIQUE		5		
5	PATIO DES CONCERTS		10		
6	CHAMBRE BLANCHE		17		
7	BIBLIOTHEQUE DU BARON		14		
Etage					
8	GALERIE BLEUE		10		
9	MUSEE DES INSTRUMENTS DE MUSIQUE		1		
10	GRANDE CHAMBRE DOREE		8		
11	GRANDE CHAMBRE BLEUE		18		
12	LA GALERIE DOREE		5		
13	LE HAMMAM		14		
14	PETITE CHAMBRE BLEUE		8		
15	CHAMBRE D'ARCHIVE (ACTUELEMENT)		7		
16	ATELIER DE PEINTURE DU BARON		1		
17	PETITE CHAMBRE DOREE		10		
	LOGE		3		
TOTAL			142		

Fait à le

SIGNATURE ET CACHET DU SOUMISSIONNAIRE

Annexe N° 1- Fiche soumissionnaire

Consultation N°7/-2018
FICHE DE RENSEIGNEMENTS

- Nom et prénom ou Raison Sociale :
- Structure légale :
- Adresse :
- N°Téléphone : N°Fax :
- Date de création :
- Matricule Fiscal :
- N° Registre de commerce :
- Domaines d'activité:

Fait à le

SIGNATURE ET CACHET DU SOUMISSIONNAIRE

Annexe N° 2- Modèle de lettre de soumission

Consultation N°7-2018

LETTRE DE SOUMISSION

Je soussigné.....en qualité de inscrit
au registre de commerce lesous le numéro affilié à la
C.N.S.S sous le numéro faisant élection de domicile au
.....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier de la consultation **N03-2018** relatif
travaux extérieurs de peinture et de badigeonnage à la chaux du palais Ennejma Ezzahra.
cités ci-dessous :

- Le cahier des clauses administratives particulières
- Le cahier des spécifications techniques
- Les annexes

Me soumet et m'engage à fournir la commande et à exécuter les prestations conformément aux
dispositions définies dans les documents précités moyennant les prix établis par moi-même en tenant
compte de toutes les incidences directes et indirectes des taxes, sachant que les droits d'enregistrement
sont à la charge du fournisseur.

Le montant de mon offre résultant de l'application des fournitures et prestations du cahier des
charges s'élève à :

Montant total TTC des travaux :

en chiffres : _____

et en toutes lettres: _____

Déclare que mon offre reste valable pour une durée de 90 jours (*délai de validité de l'offre*) à
compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

Me soumet et m'engage aussi à exécuter toutes les prestations à partir de l'entrée en vigueur du
marché conformément au planning de réalisation dûment approuvé par le centre de musiques arabes et
méditerranéennes qui se libérera des sommes qu'il doit en créditant le compte n°
_____ ouvert auprès de _____

Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de la mise en régie à mon tort
exclusif que je ne tombe pas sous le coup d'une interdiction légale édictée en Tunisie.

Fait à le

SIGNATURE ET CACHET DU SOUMISSIONNAIRE

Annexe N° 3- Déclaration sur l'honneur de non influence

Consultation N°07-2018

Je soussigné (Nom, prénom
et fonction)

Représentant de la société (Nom,
et adresse)

Enregistrée au bureau d'Enregistrement des sociétés
de.....

Sous le
N°.....

Faisant élection de domicile à
.....

Déclare sur l'honneur de n'avoir pas fait et je m'engage de ne pas faire par moi même ou
par personne interposée des promesses ou des dons en vue d'influer sur les différentes
procédures de conclusion du présent marché et des étapes de sa réalisation,

Fait à le

SIGNATURE ET CACHET DU SOUMISSIONNAIRE

Annexe N° 4- Déclaration sur l'honneur de non FAILLITE

Consultation N°7/2018

Je soussigné (Nom, prénom
et fonction)

Représentant de la société (Nom,
et adresse)

Enregistrée au bureau d'Enregistrement des sociétés
de.....

Sous le
N°.....

Faisant élection de domicile à
.....

Déclare sur l'honneur de ne pas être en situation de faillite

Fait à le

SIGNATURE ET CACHET DU SOUMISSIONNAIRE

Annexes N.5

Consultation N°7/2018

Modèle d'engagement d'une caution personnelle et solidaire (à produire au lieu et place du cautionnement provisoire)

1) Je soussigné - nous soussignés (1) agissant en qualité de (2) Certifié — Certifiés que (3) a été agréé par le ministre chargé des finances en application de l'article 113 du décret n° 2014-1039 du 13 mars 2014, portant réglementation des marchés publics, que cet agrément n'a pas été révoqué que (3) a constitué entre les mains du trésorier général de Tunisie suivant récépissé n° en date du le cautionnement fixe de cinq mille dinars (5000 dinars) prévu par l'article 113 du décret susvisé et que ce cautionnement n'a pas été restitué.

2) Déclare me- déclarons nous, porter caution personnelle et solidaire, (4) domicilié à (5) Au titre du montant du cautionnement provisoire pour participer à (6) publié en date du par (7) et relatif à

Le montant du cautionnement provisoire, s'élève à dinars (en toutes lettres), et à Dinar s (en chiffres).

3) M'engage- nous nous engageons solidairement, à effectuer le versement du montant garanti susvisé et dont le soumissionnaire serait débiteur au titre de (6) , et ce, à la première demande écrite de l'acheteur public sans une mise en demeure ou une quelconque démarche administrative ou judiciaire préalable. Le présent cautionnement est valable pour une durée de jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

Fait à le

(1) Nom(s) et prénom(s) du (des) signataire(s). (2) Raison sociale et adresse de l'établissement garant. (3) Raison sociale de l'établissement garant (4) Nom du soumissionnaire (personne physique) ou raison sociale du soumissionnaire (personne morale). (5) Adresse du soumissionnaire. (6) La concurrence (choix du mode de passation) . (7) Acheteur public.